

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 Septembre 2021**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

A l'issue des derniers rapports de contrôle sécurité à la salle polyvalente et conformément à la réglementation en vigueur, les travaux suivants ont été confiés à la Société EIFFAGE :

- Remise aux normes du Tableau Général Basse Tension
- Ajout d'un déclencheur manuel « issue de secours »

La mission portant vérification périodique et technique des appareils de cuisson de la salle polyvalente et du bâtiment multifonctions a, quant à elle, été confiée à la Société QUALICONSULT.

La mission portant maintenance des chaudières gaz sera confiée, à compter du 01/01/2022, à la Société Engie Home Services.

Acquisition nouvelles illuminations de Noël (complément pour arbres) auprès de la Sté YESSS.

**APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Approbation à l'unanimité des membres présents

**CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : APPROBATION RAPPORT COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES EN DATE DU 24/06/2021**

Approbation à l'unanimité des membres présents

**PARTAGE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE**

**Dans le cadre du partage de Centre Morbihan Communauté, le Conseil municipal, après délibération,**

- **DONNE** un avis favorable à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de deux communautés de communes, par partage de Centre Morbihan Communauté, dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 portant projet de périmètre de la future communauté de communes Centre Morbihan Communauté comprenant les communes de Bignan, Billio, Buléon, Evellys, Guéhenno, Locminé, Moréac, Moustoir Ac, Plumelec, Plumelin, Saint Allouestre et Saint Jean Brévelay,
- **APPROUVE** les statuts de la future communauté de communes ainsi que les études d'impact financière et ressources humaines,
- **APPROUVE** la répartition du personnel, des biens, équipements et services publics de la future communauté de communes (Baud Communauté / Centre Morbihan Communauté),
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

**Dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes, le conseil municipal, après délibération,**

- Adopte l'accord local et fixe à 34 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la communauté de Centre Morbihan Communauté (1 seul représentant pour la Commune de St Allouestre),
- DEMANDE à adhérer aux syndicats suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour Centre Morbihan Communauté : Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust, Syndicat mixte de la Vallée du Blavet, Syndicat mixte Mégalis, SITCOM-MI, Eau du Morbihan (compétences production, transport et distribution),
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

**• VENTE LOT NUMERO 4 RUE PIERRE GUILLEMOT**

Le Conseil municipal autorise la vente du lot 4 d'une superficie de 592 m<sup>2</sup>.

**• EXONERATION FONCIER BATI CONSTRUCTIONS NEUVES A USAGE D'HABITATION**

Après délibération, le Conseil municipal, décide de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 80 % de la base imposable.

**• REVISION LOYER RUE PIERRE LE BELLER**

Conformément aux baux en vigueur et des modalités de révision qui y sont prévues, le Conseil municipal décide la révision des loyers des logements communaux sis rue Pierre le Beller.

Le Maire, G. LE ROY